

N° 2022.13.12.255

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant la demande de REGAZ en date du 02/12/2022 ;

Considérant que les travaux seront exécutés par l'entreprise SOBEB0 ;

Considérant les travaux de branchement gaz qui doivent être entrepris 20 avenue les Griffons à Carbon-Blanc ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : A partir du 6 janvier 2023 et pour une durée de 12 jours, l'entreprise SOBEB0 pour le compte de REGAZ est autorisée à effectuer des travaux de branchement gaz, 20 avenue les Griffons à Carbon-Blanc ;

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux ;

ARTICLE 3 : Une signalisation devra être mise en place aux abords des travaux, afin d'éviter toute gêne à la circulation des piétons. Un cheminement piéton devra être mis en place si nécessaire ;

ARTICLE 4 : La signalisation sera mise en place et conservée par le soin de l'entreprise SOBEB0 conformément à la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 5 : Les trottoirs et chaussées devront être remis en état par le soin et à charge de l'entreprise SOBEB0 ;

ARTICLE 6 :

- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- REGAZ
- SOBEB0

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 13 décembre 2022

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Maire-adjoint,



Jean-Luc LANCELEVEE

